

VIDE-GRENIER 2026 DES CENTRES SOCIAUX DE LA CROIX ROUSSE

Samedi 30 Mai 2026 sur la place Flammarion LYON 4^{ème}

Inscription des adhérents à partir du 02/04/26 – non adhérent à partir du 20/04/26

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) : à :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Tél :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par :

Déclare sur l'honneur:

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 de Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article 8321-9 du Code pénal])

Je souhaite louer un emplacement de :mètres (EMPLACEMENT DE 2 METRES MINIMUM)

Soit..... m x **8€** le mètre = € payé le/...../..... en

Règlement du vide-grenier des centres sociaux de la croix rousse

1. Aucune inscription ne sera prise en compte sans les documents suivants:

- Bulletin d'inscription complété et signé
- une photocopie (recto-verso) d'une pièce d'identité valide.
- le règlement à l'ordre des centres sociaux de la croix rousse
- Un chèque de caution de 50€ à l'ordre des centres sociaux de la croix rousse

2. L'arrivée et l'installation des exposants pourra se faire à partir de 6h30 jusqu'à 7h30. Ouverture au public de 7h30 à 17h.

3. Interdiction de stationner un véhicule dans tout le secteur du vide-grenier. Les stationnements rue Hénon le long de la voie Nord de la place Flammarion sont strictement réservés au déchargement et chargement.

4. Les emplacements seront attribués au fur et à mesure de la réception des inscriptions.

5. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant troublant l'ordre du vide-grenier ou ne respectant pas la place mise à sa disposition. Aucune indemnisation d'aucune sorte ne pourra être réclamée en cas de refus ou d'exclusion.

6. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. En cas de perte, vol, casse ou autre détérioration, le centre social décline toute responsabilité.

7. Lors de votre départ, vous êtes prié de ne laisser aucun objet non vendu ou déchet sur le site et de nettoyer votre emplacement. Un membre de l'organisation viendra contrôler la propreté de votre emplacement. Le cas échéant, votre chèque de caution sera détruit.

8. Sont interdits à la vente : les objets neufs, les armes, les produits alimentaires, les animaux et les bouteilles de gaz.

9. Il est interdit d'ajouter des tables, ou autres supports, en dehors des emplacements d'exposition prévus.

10. En cas d'intempérie, ou de restrictions sanitaires aucun remboursement ne sera effectué.

11. Les chiens sont admis mais tenus en laisse.

12. Aucun matériel ne sera fourni.

13. Une buvette est prévue ce jour-là.

- J'ai noté que je ne peux pas choisir mon emplacement, ceux-ci étant attribués au fur et à mesure des inscriptions reçues.
- Je joins une copie de ma pièce d'identité ou de mon passeport pour justifier de mon identité.
- J'ai bien pris note que je dois remettre à l'Association des centres sociaux de la Croix Rousse , un chèque de caution de 50€ qui ne sera pas encaissé si l'emplacement est laissé propre et sans objet.
- En signant ce document j'atteste avoir pris connaissance du règlement du vide grenier des centres sociaux de la croix rousse (au verso) et en accepte les termes.

Fait à : Le.....

Signature :